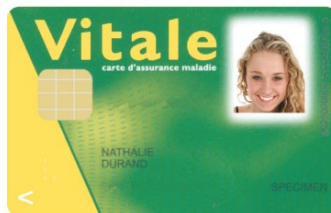


# Immatriculation à la sécurité sociale étudiante

## Les documents à présenter

■ Carte vitale



■ Attestation vitale de l'ouvreur de droit (parents, conjoint)

**l'Assurance Maladie RHÔNE**

assuré social DUPONT MARCELLE  
 n° de Sécurité sociale 2 72 05 45 425 054 87

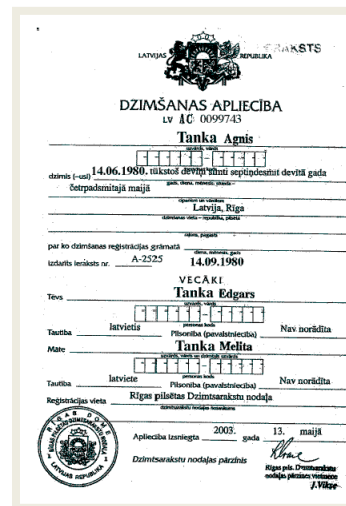
**Attestation de droits à l'assurance maladie**  
 Valable du 21/06/2012 au 20/12/2012 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré	modulation du ticket modérateur
02 691 2101	10	2 72 05 45 425 054 87	
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage		n° de sécurité sociale du bénéficiaire	né(e) le/trang
DUPONT MARCELLE a déclaré un médecin traitant		2 72 05 45 425 054 87	1992 1
DUPONT JULIEN a déclaré un médecin traitant		1 94 01 69 450 062 14	08/01/1994 1
DUPONT GWENDOLINE		2 98 05 69 270 091 62	25/01/1995 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous pouvez demander la rectification des informations vous concernant auprès de votre organisme gestionnaire.

■ Nés à l'étranger :  
 Extrait d'acte de naissance



■ Un RIB

# Les documents à présenter

## QUELLES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEVEZ-VOUS FOURNIR ?

- ▶ **Votre IBAN/RIB** : vos coordonnées bancaires sont indispensables pour rembourser vos soins par virement, directement sur votre compte bancaire.
- ▶ **Votre adresse email** : vous recevrez vos identifiants de connexion à votre espace personnel en ligne. Vérifiez vos spams.
- ▶ **Votre numéro personnel de Sécurité sociale** (pas celui de vos parents). Ce numéro figure sur votre carte Vitale ou votre attestation Vitale.
- ▶ **La copie de l'attestation de droits** à la Sécurité sociale de vos parents qui vous mentionne.

### **SI VOUS N'AVEZ PAS DE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Vous pouvez tout de même vous inscrire, nous vous attribuerons un numéro temporaire dans l'attente de votre numéro définitif.

#### **Si vous êtes né(e) en France :**

- ▶ une copie de votre pièce d'identité.

#### **Si vous êtes né(e) dans l'Espace Economique Européen (EEE) :**

- ▶ une copie intégrale de votre acte de naissance,
- ▶ une copie de votre passeport ou de votre carte d'identité recto/verso.

#### **Si vous êtes né(e) hors EEE :**

- ▶ une copie intégrale de votre acte de naissance,
- ▶ une copie de votre passeport,
- ▶ une copie de votre titre de séjour ou récépissé en cours de validité.

Si la copie intégrale de votre acte de naissance est rédigée en langue étrangère, elle doit être accompagnée d'une traduction effectuée par un traducteur français assermenté.